Environnement, RSE

Réussir l'étude d'impact d'une ICPE

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | SSE-8940031 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 695 € ht

Formations Compétences Métier › Santé, sécurité et environnement › Environnement, RSE

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Expliquer les principes et la méthodologie de l'étude d'impact d'une ICPE
- Appliquer les bonnes pratiques en matière d'évaluation et de formalisation
- Formuler les mesures de réduction des impacts ou de compensation

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Formations simples V2 avec CV

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.
En fin de formation, un retour d'expériences à distance est organisé, via un dispositif de classe virtuelle, pour un feedback à froid et des échanges sur les pratiques depuis la fin du présentiel.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Connaître le cadre réglementaire des ICPE

Public concerné

- Responsables environnement
- Responsables d'études d'impact ou de projets soumis à l'étude d'impact
- Ingénieurs et techniciens

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Valider le cadre réglementaire

- L'articulation entre l'étude d'impact et l'évaluation environnementale
- L'étude d'impact appliquée aux ICPE et aux grands projets d'aménagement
- Les textes réglementant les études d'impact et l'articulation avec le Code de l'environnement
- Les relations entre le demandeur, le bureau d'études et les instructeurs de l'étude
- L'incidence de la transposition de la directive IED
- Les simplifications des procédures administratives : autorisation unique

Maîtriser le contenu des études d'impact

- Les objectifs de l'étude d'impact
- Les guides méthodologiques
- L'examen au cas par cas et le cadrage préalable
- Le scénario de référence

Étude de cas : analyse du plan détaillé d'une étude d'impact d'après un exemple concret

Présenter "l'état initial" du site et de son environnement : l'état de référence

- Décrire l'environnement du site, l'état de la qualité / pollution de l'eau et de l'air, des déchets, des transports et approvisionnements, de la biodiversité et des écosystèmes, des trames verte et bleue, du sous-sol...
- Mettre en œuvre des acquisitions de données physiques / chimiques
- Le degré de précision à retenir

Étude de cas : identifier les mesures et analyses envisageables pour qualifier l'état de référence

Analyser les impacts sur l'environnement

- Différencier les effets directs et indirects, temporaires et permanents
- Les points obligatoires à développer : le bruit, l'air, l'eau, l'intégration dans le paysage, les continuités écologiques...
- L'étude des effets cumulés
- Appréhender les méthodes d'évaluation
- Les seuils réglementaires en matière d'impact

Étude de cas : analyse critique et commentée d'une étude d'impact environnemental sur la base de cas pratiques rencontrés par les participants

Analyser l'origine, la nature et la gravité des impacts

- Savoir comment procéder et quel degré de précision retenir
- Les points à développer : contamination de l'eau, de l'air, bruits-vibrations, déchets, qualité du sous-sol...

Justifier le choix du projet et présenter les mesures de maîtrise des impacts : la doctrine ERC

- Présenter les solutions envisagées, les critères de choix du projet
- La doctrine ERC : éviter, réduire, compenser
 - décrire les caractéristiques des solutions, les performances attendues, les dispositions d'aménagement et d'exploitation, le suivi des mesures ERC
- Les dépenses et investissements nécessaires
- Mettre en lumière des avantages d'un projet, au regard de la protection de l'environnement
- Les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) : obligations ou recommandations ?
- Les exigences introduites par l'application de la directive IED

Étude de cas : identification des MTD récurrentes et transverses

Étude de cas : analyse critique et commentée d'une étude d'impact environnemental sur la base de cas pratiques rencontrés par les participants

Évaluer les risques pour la santé des populations

- La démarche d'évaluation et les guides méthodologiques
- Le contenu de l'étude : inventaire des nuisances et substances, détermination de leurs effets, des voies de contamination...
- L'interprétation, la fiabilité et les incertitudes
- Discuter et argumenter les hypothèses retenues

Partage d'expériences : les différents types de scénarios d'exposition des riverains

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.